



P P C



Compte-rendu réunion Bureau Ppc (13/12/12)

Présents: Titi, Marie-Jo, JM, Gilles, Xisco, Jacky

Début de la réunion : 21h10

Ordre du jour :

Conseil de région IdF du 21/10/2012

Courrier PPC aux Eurodéputés

Répartition de la facture sur les tracts

Finalisation du compte-rendu

Comptabilité PPC

Bilan comptable mensuel (sans débat)

Règles comptables pour 2013 (suivi des espèces, affectation des chèques reçus et émis)

Projet magazine TV moto (Chacal) **sujet non traité à remettre au prochain bureau**

Bilan DGO 92 et alternatives à la sanction : le bilan du procureur de la République

Assises de la mobilité IdF (<http://assisesdelamobilite.fr>)

Organisation Bastille

Actions ERJ réalisées et en cours

Préparation AG PPC (dates)

Motard d'un jour PPC

Conseil de région IdF du 21/10/2012

Courrier PPC aux Eurodéputés

Ppc s'était engagé lors du conseil de région IDF à envoyer un courrier aux eurodéputés concernant le CT au vu des dernières positions prises par l'Europe, ce courrier ne semble plus d'actualité.

Répartition de la facture sur les tracts

Réactualisation des décisions prises lors de la réunion de bureau du 29/11/12, JM doit appeler les antennes pour connaître le nombre d'adhérents de chacune.



P P C



Comptabilité PPC

Bilan comptable mensuel (sans débat)

Règles comptables pour 2013 (suivi des espèces, affectation des chèques reçus et émis)

Dans la suite des décisions prises lors de la réunion de bureau du 29/12/12, tous les mois et une semaine avant la réunion, les membres du bureau recevront un document actualisé, et tous les trois mois le point sur la compta sera mis à l'ordre du jour.

Afin de faciliter l'enregistrement des différents mouvements de fond (vente de produits, fiche de frais, etc), quelques règles devront être suivies lors des événements (Bastille, salons, etc). Des pochettes à ces effets seront mises à disposition (1 pochette produits, 1 pochette dons, 1 pochette adhésions, 1 pochette fond de caisse).

Un accès pour Pierre et un accès pour Gilles seront demandé sur Scotr, nous devons également demander officiellement un accès pour Titi sur Gaël en tant que gestionnaire officiel des adhésions.

Projet magazine TV moto (Chacal)

Chacal n'étant pas là, ce point sera débattu lors d'un prochain bureau, pour info il cherche actuellement une boîte de prod.

Bilan DGO 92 et alternatives à la sanction : le bilan du procureur de la République

Rappel RDV le 18/12/12, Bergeton, Mairie de Paris adjoint aux transports.

Comment rentrer en contact avec le proc de la rep ? Proposition dans un premier temps de courrier, ensuite voir JR et Catherine pour essayer d'avoir un RDV.

Pour le 93 Gilles et Chacal se propose de voir comment faire pour rentrer en contact avec les instances, Marie-Jo se propose pour participer à d'éventuelles réunions, lorsque planifiées. À ce moment, il faudra également proposer l'invitation à Thierry (Bobigny).

Pour le 94 Chacal transmet les coordonnées des instances à Xisco et à Pierre

Assises de la mobilité IdF (<http://assisesdelamobilite.fr>)

Le 17/12/12 sont organisées les assises de la mobilité, cela ne concerne pas les gens à mobilité réduite mais la mobilité dans la ville, voir site.

Devons nous y être ?? 8h30 à 14h00, Titi se renseignera pour reverser des badges pour Xisco et Gilles.

Actions ERJ réalisées et en cours

Importante intervention à Jean Macé (Clichy sous bois, 4 intervenants repartis sur différents ateliers avec matériel (simulateur, piste cyclable, etc) Intervention toujours pas prise en compte en tant que ERJ !!!



PPC



Préparation AG PPC (dates)

Proposition de dates à confirmer dans un prochain bureau 2 ou 23 mars 2013.

Motard d'un jour PPC

Cette action avait été programmée pour le deuxième semestre 2012. A ce jour rien n'a été fait, voir pour une reprogrammation le premier semestre 2013, proposition d'une date lors du RDV avec Bergeton le 18/12/12.

Bastille

PV Xisco je joins le mail de JR pour plus d'infos

Je sors de l'audience dans le dossier impliquant Xisco pour tapage nocturne.

J'avais préparé de belles conclusions concernant l'absence d'élément intentionnel, caractérisé par le défaut d'avertissement préalable et la cessation du trouble. Mais sans avoir vu le dossier que je n'avais pas eu le temps d'aller consulter....

Ce que j'ai fait en début d'audience. Et après avoir lu le PV de police, j'ai rangé mes conclusions.

Tous les éléments de l'infraction étaient caractérisés et notamment l'élément intentionnel par la réitération des avertissements de la police et l'arrêt des nuisances à la seule arrivée de la BAC...

Le juge, devant qui j'ai plaidé plus d'une fois, et devant qui je plaiderai sans doute encore, est plutôt un calme, assez modéré.

Mais là, il est très vite sortie de sa réserve et j'ai eu le droit à une charge en bonne et due forme sur « les motards en colère 24h/24 » et le fait qu'il avait fallu l'intervention de la BAC pour faire cesser le trouble.

Autant vous dire que, sans argument juridique sérieux et face à un juge qui était en train de faire le procès des motards en colère, j'ai ramé, d'autant qu'il n'était évidemment pas question, et parfaitement inefficace, de tenter de transformer l'audience en tribune politique...

L'OMP, à qui j'avais eu l'occasion de damer le pion plusieurs fois, buvait du petit lait....

Il a requis 300 € d'amende.

J'ai encore plaidé et le juge a prononcé une amende de 200 € (+22€ de droits de greffe), supérieure à celui de l'ordonnance pénale donc (mais il peut parfaitement le faire, l'opposition mettant à néant ladite ordonnance).

Je ne vous cache pas que j'ai comme un goût amer dans la bouche.

La prochaine fois, il vaudra mieux éteindre la sono à première demande de manière à ce que



PPC



l'infraction ne soit pas constituée, même si le rassemblement est déposé. Je ne fais pas de miracle.

Je pense qu'il est parfaitement inopportun d'aller en appel.

J'adresse à Xisco le relevé de condamnation pénale pour qu'il paie l'amende et bénéficie de l'abattement de 20% (sur l'amende et les droits de greffe) soit 176€ à payer si le règlement est effectué dans les 30 jours. A charge pour PPC de le rembourser sans tarder.

Ppc remboursera bien les frais d'avocat et le prix de l'amende.

Organisation Bastille

Comme d'habitude le sujet amène des discussions très houleuses sur la fréquence en hiver, sur l'emplacement, quand nous ne pouvons pas avoir l'emplacement n°1, sur l'état du camion, du matériel, etc...

Ce qui devrait se mettre en place dans la période de novembre à Mars : ne plus assurer systématiquement tous les vendredis, programmer des dates qui seront diffuser sur le site et réseaux sociaux, en revanche si nous devons assurer tous les vendredis le reste de l'année le problème restera entier, d'autant plus que nous avons lors de cette période à assurer des WK entiers à Carole.

Proposition de dates pour Bastille :

21/12

11/01

01/02

22/02

01/03

Je rappelle également pour mémoire qu'en ce qui concerne Carole nous avons encore de gros travaux à effectuer autour de la motothèque.

Fin de la réunion 23h45